

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026
Publication : 23/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85Nombre de présents participant au vote : 82
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Monique BAYARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Arrivée à Dijon du Tour de France Femmes 2026

Le Tour de France Femmes 2026 fera étape à Dijon le 4 août prochain au terme d'un contre-la-montre individuel qui, après un départ sur la commune de Gevrey-Chambertin, empruntera la route des Grands Crus et traversera trois communes de la métropole : Marsannay-la-côte, Corcelles-les-Monts et donc Dijon avec une arrivée en haut des allées du Parc.

La venue de cet événement international, qui prend une ampleur de plus en plus importante depuis sa renaissance en 2022, est une véritable chance pour le territoire dans la continuité de l'accueil en 2024 du « Tour » masculin (une première à Dijon depuis 1997).

Cette confiance à nouveau accordée par la société organisatrice des deux courses (Tour de France et Tour de France Femmes), Amaury Sport Organisation (A.S.O.), est le signe de la qualité partenariale et de l'engouement populaire démontrés en 2024.

Cet événement fédérateur devrait d'ailleurs susciter en 2026 un engouement au moins comparable à celui de 2024 (environ 40 000 spectateurs comptabilisés), stimulant l'activité hôtelière, commerciale et culturelle, tout en offrant une formidable vitrine internationale à nos communes et à notre patrimoine. En effet, l'enjeu sportif de cette étape métropolitaine, disputée sur une demi-journée complète en raison de son format (contre-la-montre) et portée par la favorite française Pauline Ferrand-Prévot, devrait même contribuer à accentuer la visibilité de Dijon et de sa métropole par rapport à l'expérience de 2024.

L'accueil de cette étape mobilisera par ailleurs largement les acteurs locaux autour de la pratique sportive, des mobilités actives et de l'égalité femmes-hommes, dans une ambiance de grande fête populaire sur plusieurs sites aménagés à cet effet (fans zones prévues sur les trois communes traversées).

L'occasion sera saisie de promouvoir le cyclisme et l'usage du vélo comme mode de transport, en réponse aux problématiques de santé publique et aux nécessaires adaptations liées aux enjeux climatiques. Dijon métropole avec plus de 350 kilomètres d'aménagements cyclables (zones de rencontre, zones 30 et autres zones apaisées comprises) a depuis de longues années opté pour une politique volontariste en la matière. Elle y consacre un budget de 2 M€ par an afin d'atteindre 12 % de part modale à l'horizon 2030 (objectif inscrit dans le Plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements - PLUi-HD).

La collaboration avec les équipes du Tour de France Femmes sera l'occasion de réaffirmer cet engagement fort par une nouvelle candidature au label « Ville à vélo du Tour de France ».

D'autre part, associer Dijon métropole au sport féminin de haut niveau est une opportunité majeure. Environ un adolescent sur deux arrête la pratique sportive après 14 ans. Cela est particulièrement vrai chez les filles. Permettre à cette jeunesse de voir évoluer ces sportives d'exception, d'être au plus près de leur performance et de s'inspirer de leur effort dans un cadre local, accessible, est d'une valeur inestimable. Au-delà de l'évènement sportif, il s'agit d'un vecteur transmettant un message fort d'émancipation, de détermination et d'égalité. Apporter cette lumière au sport féminin, Dijon métropole le porte comme une valeur, un marqueur de son action, comme elle le démontre, par exemple, lors de l'accueil de l'équipe de France féminine de football ou par le soutien important accordé chaque année aux sportives professionnelles dijonnaises.

Le parcours de cette étape du 4 août traversera autant de communes hors métropole que de communes métropolitaines. Aussi il a été communément souhaité avec le Conseil départemental de la Côte-d'Or de s'associer pour faciliter le portage de ce projet. Cela passe notamment par un partage équitable de la participation financière due à A.S.O (45.000€ HT par entité) comme cela vous est présenté dans le contrat annexé au présent rapport.

A noter, une mobilisation également de la Région Bourgogne Franche-Comté qui propose aux villes et établissements publics de coopération intercommunale hôtes l'octroi d'une subvention pour contribuer au rayonnement régional de cette épreuve sportive.

Enfin d'un point de vue organisationnel et logistique, il convient de souligner le travail en parfaite collaboration réalisé par la société Amaury Sport Organisation et les services métropolitains pour garantir la réussite de la venue sur notre territoire du Tour de France Femmes.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de contrat annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à le signer et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter des subventions et de signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

**Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole**